



**Ouganda : Certificats d'origine**

Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres de l'OIC et a l'honneur de les informer qu'en raison de la décision du Gouvernement ougandais de ne pas accepter la prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café et du retrait consécutif de l'Ouganda de l'Organisation, l'Uganda Coffee Development Authority (UCDA) n'est plus habilitée à délivrer des certificats d'origine de l'OIC. Tout certificat d'origine de l'OIC délivré par l'UCDA après le 1<sup>er</sup> février 2022 ne sera pas valide.